

## Vers fil-de-fer : la stratégie à adopter

Les vers fil-de-fer (VFF), aussi appelés larves de taupins, sont des insectes de sol pouvant être nuisibles pour certaines grandes cultures comme le maïs et les céréales. L'utilisation d'un insecticide enrobant la semence permet de limiter les dommages de ce ravageur par son effet répulsif sur celui-ci. Les VFF ne meurent donc pas, ils sont repoussés par les traitements de semences. Au Québec, même s'il est fréquent de trouver des VFF dans les champs, les seuils économiques justifiant une intervention avec un traitement de semence insecticide sont rarement atteints.

L'initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales, une mesure phare du Plan d'agriculture durable (PAD) 2020-2030 au Québec, avec ses objectifs de diminution des pesticides, amène plusieurs producteurs et intervenants à se questionner sur l'utilité de ce traitement et à se diriger vers des semences sans enrobage d'insecticide. Les dépistages effectués depuis plusieurs années partout à travers la province démontrent que l'utilisation des insecticides est non justifiée dans environ 95 % des cas. Afin d'éclairer votre choix, voici certains facteurs de risque qui pourraient contribuer à faire augmenter les chances de retrouver ce ravageur dans vos parcelles :

- Taux de m.o. supérieurs à 10 %
- Sols de textures légères (sable ou loam sableux) et sols organiques
- Champs ayant déjà été infestés et espèces retrouvées
- Champs avec précédents culturels de céréales, de prairies de graminées ou de plus de 3 années consécutives en maïs.

En contrepartie, les champs avec une bonne rotation de cultures incluant d'autres familles de plantes comme le soya (par exemple la simple rotation maïs-soya-maïs-soya), démontrent des niveaux de risque très faibles. [L'outil VFF QC](#) permet aux producteurs agricoles ou à leurs conseillers de prédire le niveau de risque et d'observer la présence de l'insecte pour tous les champs du Québec, basé sur les différents facteurs de risque.

Dans le cas où le risque établi par l'outil VFF de retrouver l'ennemi de culture est de niveau moyen, il est suggéré de procéder à un dépistage au printemps pour confirmer ou non la nécessité d'utiliser un traitement insecticide dans les années à venir. Le dépistage du ravageur se fait à l'aide de pièges-appâts dans les parcelles ciblées.

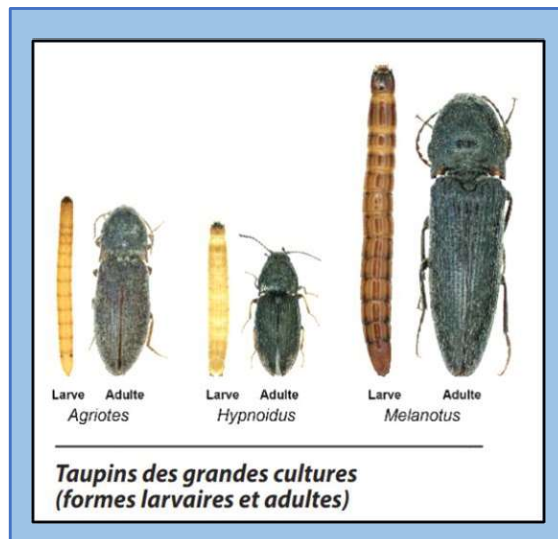
## Dépistage

Le dépistage du VFF devrait débuter immédiatement après le semis; ou lorsque la température du sol se situe entre 8 et 26°C depuis au moins une semaine. Le piégeage s'étale sur une période de 3 semaines consécutives et pour un minimum de 10 pièges-appâts par champ. Chaque piège doit être installé immédiatement après le semis pour ensuite procéder au décompte des insectes capturés pour chacun des pièges la semaine suivante, tout en réinstallant un nouveau piège, à chaque fois, à un mètre de celui dépisté. À la fin des 3 semaines, chaque piège aura 3 décomptes d'insectes.



## Seuils économiques d'intervention

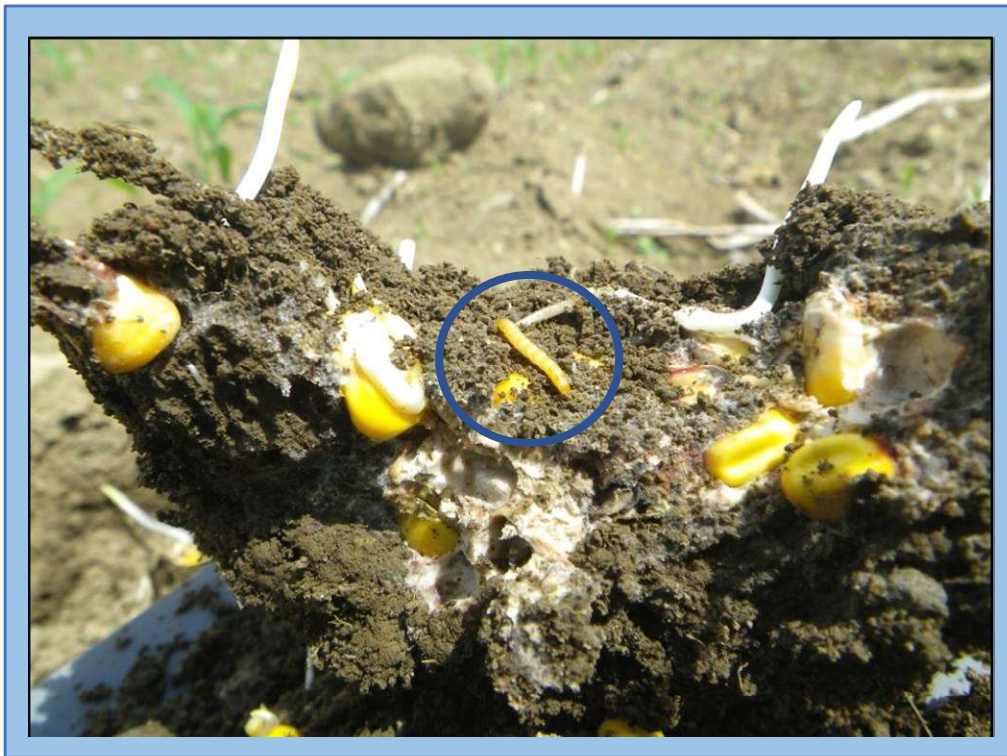
Les seuils économiques d'intervention au Québec diffèrent selon la ou les espèces de VFF retrouvées dans les pièges. Par exemple, le seuil d'intervention pour le taupin Trapu est de 3 larves/piège-appât; tandis que dans quelques cas plus rares, le seuil d'intervention est de 1 larve/piège-appât pour les espèces Mélanotus, Agriotes et Limonius. Pour plus de détails sur l'identification des différentes espèces, il faut se référer au [« Guide d'identification des vers fil-de-fer dans les grandes cultures du Québec »](#) publié par le CÉROM et disponible sur l'outil VFF QC. Une identification gratuite des espèces est d'ailleurs offerte par [le Laboratoire d'expertise et de diagnostic en phytoprotection](#) du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. La procédure pour faire parvenir vos spécimens récoltés dans les pièges est disponible [ici](#).



Source : Guide d'identification VFF, CEROM

## Confection du piège-appât

Le piège-appât doit être composé à parts égales de grains non traités avec des pesticides (blé, orge ou maïs), de farine de blé et de gruau. Si le sol est sec lors de la pose des pièges, il est préférable de faire tremper l'appât dans l'eau durant 24 heures afin d'accélérer la germination des grains contenus dans vos pièges. Vous devez creuser un trou d'environ 15 cm x 15 cm x 15 cm et y déposer 1 tasse du mélange composé de grains, de farine et de gruau. Il est important de recouvrir l'appât avec du sol ameubli sans le compacter, afin d'emprisonner le CO<sub>2</sub> qui sera dégagé par l'appât. Chaque piège doit être marqué avec un drapeau afin de le repérer facilement, 7 à 10 jours plus tard. Lors de la visite suivante, vous déterrez votre piège et fouillez son contenu, afin d'y récupérer tous les vers fil-de-fer qui y sont présent. Une fois terminé, le contenu de l'appât est laissé à la surface du sol afin qu'il se dessèche et un nouveau piège est installé à environ 1 mètre du précédent.



Source : Grandes cultures, Avertissement No2, 13 mai 2020, Agrireseau

Un résumé concernant l'identification des espèces de VFF, la confection du piège-appât, les seuils d'intervention et la méthode de dépistage est disponible en ligne par la publication du Réseau d'avertissement phytosanitaire (RAP) de [la fiche technique sur les ravageurs des semis](#).



Eric Girard, agr.

UPA Saguenay-Lac-St-Jean



*Cet article a été conçu dans le cadre du projet PAD portant sur la sensibilisation des producteurs à la réduction de l'usage des pesticides et leurs risques pour la santé et l'environnement, coordonné par l'UPA de la Mauricie, Lanaudière et du Saguenay-Lac-St-Jean.*

*Ce projet a été financé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans le cadre du programme Prime-Vert.*

Québec 